

► Avril 2007

Nevers-Sud

Challuy, Marzy, Sermoise-sur-loire, Nevers (secteurs : Hôpital,
Montapins, Montôts, Caserne Pittié, Grande-Pâtüre),



Le bulletin d'information de votre
conseillère générale, Yvette Morillon

Si vous sortiez !

- 1er avril : 25ème BOURSE DES COLLECTEURS (Eduens, Nevers)
- 1er avril : ORNITHOLOGIE (Marzy)
- 28 avril : COURSE CYCLISTE (Sermoise)
- Mai : FETE DE L'ANDOUILLETTE (Marzy)
- 1er mai : COURSE PEDESTRE (Sermoise)
- 13 mai : RALLYE TOURISTIQUE (Fourchambault et Marzy)
- 20 mai : BROCANTE VIDE GRENIER (Challuy)
- 25 mai : FOULEES DE NEVERS (Nevers)
- 3 juin : TROPHEES des MUNICIPALITES, PETANQUE (Sermoise)
- 29 juillet : JOURNEE CHAMPETRE (Stade intercommunal de Sermoise)

✉ Yvette Morillon
Conseil Général de la Nièvre
Groupe Socialiste
60 bis, rue de la Préfecture
58000 Nevers

✉ yvette.morillon@cg58.fr

☎ 03.86.71.63.86

☎ 03.86.71.63.87



Chers Concitoyens,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce premier bulletin cantonal. Saura-t-il satisfaire votre attente ? Je l'espère.

Pourquoi ce bulletin ?

En premier lieu, pour permettre à chacun d'entre vous de mieux connaître son canton.

Les situations des uns et des autres présentent une diversité réelle, le voisinage avec une grande agglomération pour les uns et l'implantation plus rurale pour d'autres fait que la gestion du quotidien varie sensiblement dans notre bassin de vie

C'est cette diversité que je souhaite vous présenter, afin de valoriser notre canton. Son dynamisme est porté par celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

Vous trouverez en outre une information pratique sur le fonctionnement de l'Assemblée Départementale et ses compétences, sur le rôle du Conseiller Général et ses interventions dans le canton.

Si ce premier bulletin pouvait renforcer le sentiment d'appartenance à notre bassin de vie, s'il pouvait donner à chacun la possibilité d'adhérer à de nouveaux projets, de partager avec d'autres des activités nouvelles, ou simplement de mieux connaître ses voisins, et d'avoir avec eux des relations plus chaleureuses, l'objectif serait atteint et notre quotidien amélioré. C'est mon souhait le plus cher, et mon engagement, avec vous, pour demain.

2007 sera une année cruciale pour notre pays, avec les élections présidentielles et législatives. Je souhaite que le choix sorti des urnes redonne à la population le goût de l'action publique et permette à la France de faire face aux défis à venir, tout en n'oubliant pas les valeurs qui ont fait son histoire.

Très chaleureusement,

votre Conseillère Générale,
Yvette Morillon

L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE



• La désignation des Conseillers généraux :

Le mandat de Conseiller Général est de 6 ans. Les conseillers généraux sont renouvelés par moitié tous les trois ans. La circonscription électorale est le canton. La Nièvre compte 32 cantons. Il y a donc 32 conseillers généraux.

Le Président du Conseil Général est élu lors de la première réunion de droit qui suit chaque renouvellement du Conseil Général.

Le Président du Conseil Général est désigné par l'Assemblée, à la majorité absolue des membres du Conseil

Général pour une durée de 3 ans.

Les Vice-Présidents sont élus au scrutin uninominal majoritaires à 2 tours. Ceux-ci constituent avec le Président, le Bureau.

• Le Fonctionnement des organes délibérants :

L'assemblée délibérante :

L'ordre du jour ainsi que les rapports du conseil général sont adressés aux conseillers généraux au moins 12 jours avec la réunion.

Le Président ouvre, lève les séances, mène les débats et fait procéder au vote des délibérations.

Le Conseil Général ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente. Une délibération n'est adoptée que si elle a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au sein de l'assemblée.

Les séances du Conseil général sont publiques. Elles sont consignées dans un procès-verbal. Les délibérations et les PV sont communicables

à tout électeur ou contribuable du département.

La Commission permanente

Cette commission se réunit 2 fois par mois. Elle règle les affaires à caractère général. Les séances ne sont pas publiques.

L'ordre du jour est adressé aux élus 5 jours avant la séance. Les règles de vote sont identiques à celles de l'assemblée délibérante.

Les commissions organiques

Ces 4 commissions sont : finances-administration générale ; solidarité ; aménagement du territoire et du développement ; éducation, culture, sport et vie associative.

Elles se réunissent pour étudier les dossiers et préparer les décisions examinées lors de séances plénières.

Les commissions rendent un avis sur les rapports présentés ultérieurement en séance plénière.

➤ Les politiques d'intervention du Conseil Général de la Nièvre en faveur des territoires et de leurs habitants

Le Conseil Général est un **partenaire privilégié des communes** et des **territoires**.

Toutes les politiques départementales contribuent au développement local et rural.

Il participe également aux actions portées par les **acteurs associatifs et privés** des territoires.

Il conduit une politique qui vise à **valoriser les ressources de chaque territoire par et pour ses propres acteurs**. Cette politique nécessite la mobilisation des acteurs du territoire pour établir un projet de territoire.

• L'appui au développement économique, au tourisme et à l'habitat.

Constitution d'une offre foncière et immobilière aide à la réalisation de bâtiments à usage économique, appui à l'aménagement de Zones d'Activités Économiques.

Accompagnement des projets économiques : appui aux entreprises des filières porteuses (bois, automobile, TIC) couverture de toutes les communes déclarées en zone blanche, pour la téléphonie mobile. Réalisation d'une boucle départementale pour permettre à l'ensemble des habitants de la Nièvre de bénéficier des services haut-débit.

Soutien à l'artisanat et à la création et reprise d'entreprises notamment en partenariat avec les chambres consulaires et la boutique de gestion et la plate forme d'initiatives locales, maintien des derniers commerces.

Soutien à l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre.

Participation aux projets de développement du Syndicat Mixte du Canal du Nivernais.

Soutien aux opérateurs touristiques partenaires.

Subventions pour des hébergements touristiques de qualité et diversifiés : gîtes, parcs résidentiels de loisirs, hôtels.

• L'appui à l'agriculture et à l'aménagement rural

Intervention volontariste en matière agricole selon 4 axes : l'adaptation des exploitations agricoles (aides individuelles), le développement des filières (aides collectives), la transmission des exploitations, le développement des solidarités.

- Un plan bois départemental sur toute la filière bois est en préparation.
- En faveur du programme départemental de maîtrise des déchets, en partenariat avec l'Ademe, et dans le cadre de la mise en oeuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, nouvelle compétence légale du Département.

- Sensibilisation à l'environnement.

- Participation aux investissements réalisés pour l'Adduction d'Eau Potable et l'Assainissement .

• Les interventions en matière de voirie et de transport départementaux

Travaux d'investissement, dont travaux de voirie et travaux de grosses réparations aux ouvrages d'art, etc. Entretien du réseau routier départemental.

Transports scolaires

9 859 élèves empruntent les circuits organisés par 98 organisateurs secondaires, 1 470 les lignes régulières, 497 la SNCF et 43 élèves bénéficient d'une indemnité du domicile à l'établissement.

Transports de voyageurs

39 lignes et 14 services à la demande constituent l'offre de transport public du département.

• L'appui aux actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des activités de pleine nature

Faire des collèges de véritables centres de ressources au bénéfice des élèves et favoriser le maintien d'un système éducatif de qualité sur le territoire départemental.

A ce dispositif, d'autres politiques viennent s'ajouter : bourses et fonds d'aide aux étudiants, subventions et participations aux associations, manifestations sportives aidées, 29 conventions signées avec les comités départementaux ...

• La territorialisation de l'action culturelle

L'objectif de cette politique est de développer et diversifier les pratiques, de favoriser l'accès à une culture de qualité, de créer un lien fort entre le citoyen, son territoire et l'action culturelle.

Le soutien des politiques locales, la création, les actions en milieu scolaire et les acteurs culturels, notamment l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Le développement de la lecture publique pour assurer la desserte en ouvrages de plus de 190 communes.

Le financement des travaux de patrimoine.

• La politique de solidarité départementale

En matière d'hébergement, le Conseil Général finance : les établissements d'enfants ; les établissements d'adultes handicapés ; les établissements pour personnes âgées (34 établissements habilités à l'aide sociale dans la Nièvre).

Par ailleurs, dans le domaine des personnes âgées, il convient également de mentionner l'APA à domicile. En octobre 2006, cette action a permis le financement de 117 475 heures d'APA générant 777 ETP sur le département.

Enfin, il peut être mentionné le financement des Centres sociaux et médico-sociaux.

• La politique de développement local

- Le contrat d'Études et d'Animation pour élaborer le projet de développement local en associant les acteurs locaux.

- Le contrat de réalisation pour la mise en oeuvre des actions. Le département participe au financement de l'animation pour les actions, outre les crédits sectoriels du département, les maîtres d'ouvrage bénéficient d'un Fonds de Développement.

👉 Le très haut débit, une ambition pour la Nièvre

C'est parti ! Permettre aux entreprises de s'installer dans notre département et d'y réussir, à celles déjà installées d'y rester et de gagner sur le marché national et international, permettre à chaque nivernais de vivre enfin dans son temps, d'avoir accès au meilleur de la technologie pour travailler, se soigner, se former, se divertir : c'est l'ambition du Conseil Général de la Nièvre et l'Agglomération de Nevers.

Assurer une couverture maximale en haut débit à l'horizon 2008 pour tous les Nivernais, 12 à 22 mois de travaux avec offres triple (Internet, téléphonie, TV sur ADSL) à des tarifs attractifs

Le haut débit est nécessaire au maintien et à l'implantation des entreprises. En novembre 2006 fut présenté le haut débit pour tous et toutes les forces vives du département. Les initiateurs du projet sont le Conseil Général et l'Agglomération de Nevers. Ces derniers ont créé le Syn-

dicat Mixte « Niver-I@n ». Ce syndicat a pour objectif d'être garant d'une mission de service public (pendant 20 ans) et de veiller à ce que l'égalité de traitement soit respectée pour les fournisseurs d'accès internet.

Financement :

👉 Fonds publics : 25.6 M€

- Fonds européens : 4 M€
- Région : 5.6 M€
- CG58 + ADN : 16 M€
- État : 0 €

👉 Fonds privés : 16.4 M€

Le budget principal 2007 s'équilibre à 287 692 584 € contre 265 645 194 en 2006, ce qui représente une progression globale significative de plus de 8 %.

Les conséquences des transferts de compétences se caractérisent par :

- **Une forte réduction des marges de manœuvre de la collectivité dans la mesure où les compensations financières ne suivent pas le rythme de l'évolution des charges.**
- **Un accroissement des inégalités entre les départements pour faire face à la situation qui met en lumière l'insuffisance des mesures de péréquation financière mises en œuvre par l'État.**

On enregistre une **charge nette supplémentaire** entre le BP 2006 et le BP 2007 de plus de **12 millions d'euros** qui comprend :

- Des charges récurrentes
 - avec le poids de la dette qui s'explique par l'augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des investissements (+0,90 M€)
 - l'évolution structurelle de la masse salariale (+1,00 M€)
 - le service départemental d'incendie et de secours (+0,70 M€)
 - les besoins toujours croissants dans le domaine social en terme de frais d'hébergement, APA et RMI (5,70 M€)
- Des charges nouvelles
 - avec l'arrivée de nouveaux personnels TOS et DDE (+0,40 M€)
 - les dépenses indirectes induites par la décentralisation (+0,20 M€)
 - le nouveau statut des assistants familiaux (+0,90 M€)
 - la prise en compte dans les nouveaux marchés de l'évolution de la réglementation en matière de transports scolaires (+1,30 M€)
- Des réductions de recettes
 - avec l'impact de la dernière réforme de la taxe professionnelle sur le plafonnement à la valeur ajoutée (-1,0 M€)

Par exemple, nous faisons face à l'abandon par l'État des routes nationales et à leur déclassement en routes nationales d'intérêt local. Nous faisons

face à des chantiers nouveaux sur des routes départementales qui relevaient de notre responsabilité, telle la RD 978, avec un budget de 10 M€ sur quatre ans. Nous faisons face en récupérant la maîtrise d'ouvrage de chantiers initialement engagés par l'État. Ce ne sera pas sans conséquences en terme de trésorerie budgétaire surtout que nous savons très bien que les chiffres fixés initialement sont toujours en évolution. C'est le cas, en particulier, de la déviation d'Imphy qui fait l'objet d'un rapport spécifique dans lequel figure la totalité des chiffres.

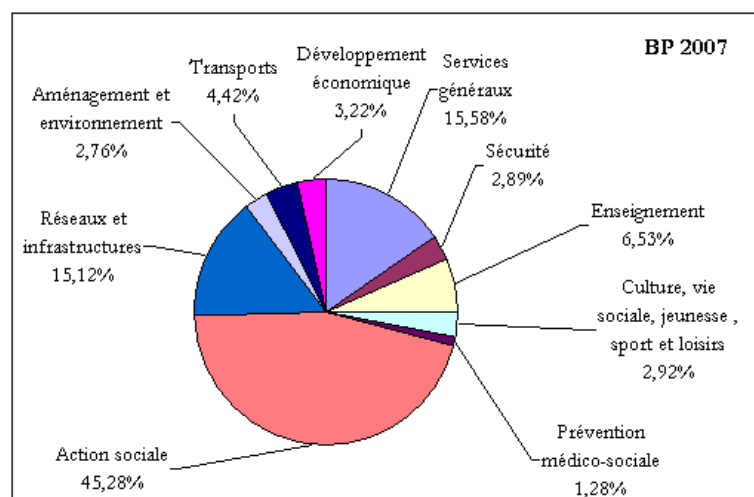
Dans le domaine de l'économie, il ne faut pas oublier que nous prenons en charge cette responsabilité volontairement. Certes, le chef de file est la Région, mais il nous semble extrêmement important, dans un département rural en difficulté, d'affirmer notre présence. Celle-ci est massive au travers de notre contri-

bution au contrat territorial Nevers – Sud-Nivernais, de nos aides aux entreprises et de nos interventions dans les domaines du tourisme et de l'agriculture. Nous contribuons ainsi, à notre place, à la production de richesses sur notre territoire départemental.

Enfin, pour pallier les non-prises en charge par l'État en particulier, un certain nombre de fonds spéciaux se sont développés considérablement ces dernières années. Je me réfère là à une inquiétude pour bon nombre de Nivernais : le financement des dossiers relatifs à l'eau et à l'assainissement. A ce titre, c'est bien le fonds d'État qui a été supprimé avec la disparition du FNDAE et non pas celui du département qui a dû doubler !

Après une période de stabilité de six ans compte-tenu de l'accroissement des charges et de baisses de recettes, le département est contraint d'augmenter cette année encore la fiscalité locale, de 6,90 %. Cette augmentation touche la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, le foncier bâti et le foncier non bâti.

	Budget 2006	Budget 2007
Services généraux	45 223 572 € 17,02 %	44 823 507 € 15,58 %
Sécurité	7 585 561 € 2,86 %	8 322 956 € 2,89 %
Enseignement	13 601 010 € 5,12 %	18 793 651 € 6,53 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	8 246 609 € 3,10 %	8 393 020 € 2,92 %
Prévention médico-sociale	3 566 164 € 1,34 %	3 681 145 € 1,28 %
Action sociale	122 288 634 € 46,03 %	130 270 574 € 45,28 %
Réseaux et infrastructures	37 385 894 € 14,07 %	43 493 612 € 15,12 %
Aménagement et environnement	8 017 515 € 3,02 %	7 953 230 € 2,76 %
Transports	11 280 725 € 4,25 %	12 707 128 € 4,42 %
Développement économique	8 449 511 € 3,18 %	9 253 761 € 3,22 %



LA CONSEILLÈRE GÉNÉRALE AU SEIN DE L'INSTITUTION

➤ Les missions de votre conseillère générale

Les missions que je remplis sont variées et les secteurs très différents au sein du Conseil Général, dans le domaine du :

Sport

- Présidente de la commission culture - sports - éducation – associations.

Emploi

- Délégation à l'emploi, bien que ce ne soit pas une compétence du Conseil Général, pour suivre les dossiers des emplois tremplins, et tous les problèmes liés à l'emploi sur le département.
- Membre du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi et de la formation.

Marchés publics

- Membre de la commission d'appel d'offres, de la commission travaillant sur le social.
- Membre du Conseil d'Administration et de la commission d'appel d'offres de l'Hôpital de Nevers.

Social

- Présidente de la Commission de validation du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) pour les UTAMS (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale) Nevers Sud Nivernais, sur les sites Vauban et Bords de Loire.
- Présidente de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Présidente du Conseil d'Administration du Centre de Cure de Pignelin, Varennes-Vauzelles.
- Vice-Présidente de la Commission Locale d'Insertion.

- Membre du Conseil d'Administration de l'Espace Ouest Animation.
- Membre du Conseil d'Administration d'aide à domicile.
- Membre du Conseil d'Administration du foyer des jeunes travailleurs de la résidence Clair Joie.
- Membre de la commission d'aide sociale et de recours.
- Membre de la commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées de la Nièvre.

SDIS

- Membre du Conseil d'Administration et de différentes commissions paritaires au sein du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Logement

- Membre du Conseil d'Administration de Nièvre Habitat et Présidente de la Commission d'attribution des logements.

Éducation

- Membre du Conseil d'Administration du collège Les Loges.

Divers

- J'assure des représentations à la demande du Président Marcel Charmant dans de nombreuses manifestations.
- Membre de la Commission Tripartite de l'Aéroport.

LE CANTON

➤ Les projets réalisés ou en cours :

- La refonte totale du quartier de la Grande-Pâture est en cours de réalisation avec la signature de la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).
- Une maison contre le diabète (Résédia) installée, rue de Marzy, à Nevers
- Caserne Pittié, les travaux ont commencé. Dans quelques mois, les services du département seront tous installés dans un même lieu.
- Feux tricolores mis en place : pont des religieuses, route départementale 13.

👉 Les actions financées par le conseil général :

• Dotations cantonales

97 613 € de dotation cantonale d'équipement (DCE). Cette dotation est destinée aux projets d'investissement des communes. En 2006, l'enveloppe a été répartie ainsi : 13 070 € à la commune de Challuy pour la voirie accès suite à l'extension des locaux scolaires ; 13 803 € à la commune de Sermoise pour la voirie ; 17 707 € à la commune de Marzy pour la voirie ; 53 033 € à la commune de Nevers pour la cuisine centrale.

3 500 € de fonds départemental en faveur de l'animation cantonale (FDAC) que j'accorde chaque année aux associations, clubs pour des manifestations de loisirs, sportives, culturelles organisées sur le canton. Ont bénéficié de ce fonds : L'Atelier du jeu, Gym volontaire de Sermoise, Uson Athlétisme, Nevers Football, Association Vertpré, Canoë club de Nevers, Asptt Tennis, JS Marzy Basket, As. Culture Loisirs de Marzy, Jeune garde cycliste.

• Politique de l'espace rural et de l'eau

Politique de l'Eau

Convention d'assistance technique « assainissement » avec les communes de Marzy, Challuy, Sermoise et l'Agglomération de Nevers.

• Infrastructures - Transports

Travaux routiers réalisés

260 000 € de subvention pour des travaux réalisés sur les routes départementales 149 et 265

Opérations de sécurité - aménagement de traverses d'agglomération

55 000 € pour l'installation d'un feu tricolore au pont des religieuses.

Transports scolaires

88 752 € d'aide pour l'organisation et le financement du transport de 205 élèves de la commune de Marzy. Les communes de Challuy, Nevers et Sermoise relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de Nevers.

• Sport

30 330 € d'aide au fonctionnement des clubs sportifs (tennis club de Marzy, club de boule Marzyate, amicale de pétanque Challuy-Sermoise...) et au sport de haut niveau pour couvrir les dépenses liées aux activités sportives (Nevers escrime, Nevers Gym trampoline...)

• Solidarité

Gérontologie

Le nombre de personnes âgées bénéficiant de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA).

73 bénéficiaires d'aide APA à domicile soit **277 614 €**

72 bénéficiaires d'aide APA en établissement soit **56 488 €**

Autres aide sociales

11 bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) soit **57 235 €**

1 bénéficiaire des services ménagers soit **1 499 €**

10 bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement des personnes âgées soit **110 552 €**

10 bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement des personnes handicapées soit **144 735 €**

22 807 € d'aide versée à l'Espace Ouest Animation

Domaine de l'Enfance

10 mesures éducatives

9 enfants confiés au département dont l'autorité parentale réside sur le canton

126 places disponibles en garde non permanente auprès des assistantes maternelles

Domaine de l'Action Sociale et de l'Insertion

10 065 € d'aides accordées aux familles en Commission Locale de la Coordination Financière

360 € en secours d'urgence

49 bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

• Action culturelle

Aux collectivités locales et aux associations

13 500 € d'aide accordées à : Maison des Montôts pour l'action « Nevers à Vif » ; Le Manège du Cochon Seul pour l'animation autour du livre et de la lecture ; Le Carambole théâtre pour la création « Les Mères »

Milieu scolaire

762 € de subvention accordée au collège « Les Loges » pour les actions suivantes : « Miracle avec Obsidienne » ; « Architecture et paysage » et « Orgues et Collèges »

Desserte des communes

La Bibliothèque de la Nièvre propose à toutes les communes du réseau un approvisionnement semestriel de leurs bibliothèques par le moyen du bibliobus ainsi qu'un service de navette mensuelle apportant les documents demandés en réservations. Elle assure une assistance technique à la gestion, l'animation et les projets de développement des bibliothèques. Elle prête des expositions et du matériel d'animation (avec transport et montage) et organise des manifestations culturelles auxquelles peuvent s'associer les communes du réseau. Une formation initiale de base et des journées de formation continue sont dispensées gratuitement par la Bibliothèque de la Nièvre.

2 162 documents pour la bibliothèque de Marzy

358 documents pour le Lycée Agricole de Challuy

Action culturelle dans le domaine du livre et des bibliothèques

924 € d'aide accordée à la Bibliothèque de Marzy pour l'action « Lire en Fête ».